



FEDERATION  
FRANCAISE  
DU  
CARTONNAGE



UNIPAS



## CHARTRE DE PARTENARIAT

Entre

La Fédération des Articles de Papeterie  
La Fédération Française du Cartonnage  
L'Union des Industries Papetières pour les Affaires Sociales  
ci-après désignées « Intersecteurs Papiers Cartons »

et

la CNAMTS

Il est convenu et accepté ce qui suit.

### PRÉAMBULE

La Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CAT-MP), lors de sa séance du 26 septembre 2007, a confirmé sa demande auprès des Comités techniques nationaux (CTN) de dégager, pour la période 2009-2012, des priorités d'action pour les branches d'activités dont ils ont la charge.

Les principaux objectifs de ces plans d'actions sont, d'une part, de renforcer le rôle des CTN et, d'autre part, d'impliquer plus fortement les organisations professionnelles dans des actions par branche pour aboutir à un plus grand déploiement de la prévention dans les entreprises, au bénéfice des salariés.

Il est important de rappeler que l'intégration de la prévention des risques professionnels le plus en amont possible des projets de l'entreprise est un axe privilégié vers lequel la Branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) de la Sécurité Sociale souhaite voir s'engager les entreprises.

Les actions retenues dans les plans d'actions des CTN seront coordonnées au niveau national et pourront être intégrées dans les plans d'actions régionaux (PAR) des CRAM et CGSS, auxquels seront associés les Comités techniques régionaux lors de leur élaboration.

Lors de sa séance du 29 mai 2008, le CTN "F" qui regroupent les activités des "Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et peaux et des pierres et terres à feu", a validé son plan d'actions pour la période 2009-2012.

## **OBJECTIFS**

Dans le plan du CTN F figure une action visant à réduire fortement

### **les troubles musculo-squelettiques (TMS) dans les activités du papier-carton**

C'est sur celles-ci que porte la présente charte.

## **CHAMP D'APPLICATION et CONTEXTE**

Cette charte s'applique particulièrement aux établissements classés sous les numéros de risques :

212BB "Fabrication de cartonnages ou de sacs en papier"

212GB "Fabrication d'articles de papeterie"

En 2007, 103 maladies professionnelles "TMS" ont été indemnisées, soit un indice de fréquence de 4,6.

## **ORIENTATIONS**

Les orientations ont été choisies au sein de la commission "Papier-Carton" du CTN F après plusieurs réunions d'échanges avec les partenaires sociaux et la CNAMTS.

A savoir :

- 1 - Informer, sensibiliser les entreprises sur les TMS
- 2 - Leur donner des informations sur les TMS et les moyens de prévention

## **ACTIONS RETENUES - ENGAGEMENTS DES PARTIES**

Les orientations ont été déclinées en trois actions reprises ci-après.

En outre, lors de la mise en œuvre de ces actions, il est envisageable que des éléments nouveaux ou des difficultés induisent la modification, voire la réorientation ou la suppression, des actions prévues ou l'ajout de nouvelles actions.

Dans ce cas, la commission "Papier-Carton" du CTN F en sera informée.

### **1 - Créer un dossier TMS sur les sites institutionnels Internet des fédérations professionnelles de l'intersecteur Papiers Cartons**

L'intersecteurs Papiers Cartons crée un dossier TMS permettant :

- d'informer et sensibiliser les entreprises de la profession sur les TMS
- de les inciter à s'engager dans la prévention sur la base de bonnes pratiques
- de leur mettre à disposition les principes, outils et méthodologies nécessaires

et assure la promotion de ce dossier auprès de ses adhérents.

La CNAMTS apporte son concours à la rédaction de ce site et met un lien sur son site Internet "[www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)".

### **2 - Organiser une journée nationale de sensibilisation aux TMS, à destination des entreprises**

L'intersecteurs Papiers Cartons organise cette journée afin d'inciter un maximum d'entreprises à s'engager dans la prévention des TMS.

La CNAMTS, avec les experts de son Réseau, apporte son aide pour la construction de cette journée (contenus, déroulé, ateliers...) ainsi que par des interventions et l'animation des ateliers.

### **3 - Examiner les actions possibles par la suite**

L'intersecteurs Papiers Cartons fera un bilan des consultations sur son site Internet et des retours des entreprises suite à la journée de sensibilisation.

En fonction des résultats, l'intersecteurs Papiers Cartons examinera avec la CNAMTS les actions ultérieures possibles.

## SUIVI et EVALUATION DES ACTIONS

Un point d'avancement des actions sera présenté aux partenaires sociaux lors de chaque séance du CTN F, par le représentant de l'UNIPAS.

Les éléments qui seront présentés devront prendre en compte des indicateurs pour permettre l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de la présente charte, par exemple (*liste indicative, non exhaustive*) :

Actions d'information/formation

Actions menées en partenariat (avec les CRAM/CGSS, l'INRS, les services de santé au travail...)

Mesures techniques et/ou organisationnelles

Maîtrise ou baisse significative de la sinistralité

Indicateurs de performance des entreprises

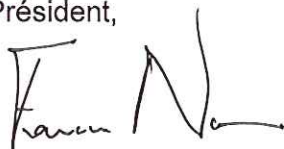
En outre, la CNAMTS présentera à chaque séance des indicateurs statistiques concernant l'évolution de la sinistralité pour les numéros de risques concernés par le plan d'actions du CTN F.

## DURÉE DE LA CHARTE

La charte prendra fin le 31 décembre 2012, ou plus tôt si les deux parties considèrent d'un commun accord que leurs engagements respectifs ont été atteints.

Fait à Paris le 11 mai 2009 en quatre exemplaires

Pour la Fédération des Articles de Papeterie  
Le Président,



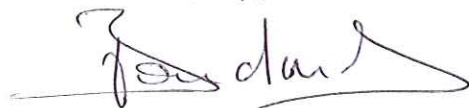
M. François NUSSE

Pour la CNAMTS,  
Le Directeur des Risques Professionnels



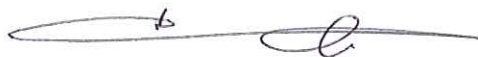
Stéphane SEILLER

Pour la Fédération française du cartonnage  
La Présidente, B



Mme Christine BAUDIN

Pour l'UNIPAS,  
Le Délégué Général



M. Arnaud COUVREUR